

Décision permettant au maire d'agir en justice

Le maire de la commune de ...

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22-16 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du ... au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le mémoire introductif d'instance de l'association ... enregistré au greffe du tribunal administratif de ..., en date du ..., visant à l'annulation de la délibération du conseil municipal de ... approuvant le plan d'occupation des sols de la commune,

Décide

Article premier

De défendre les intérêts de la commune dans la requête no... introduite devant le tribunal administratif de ...

Article 2

De désigner Me..., avocat (adresse), pour représenter la commune dans cette instance.

Variante :

Que la commune assure elle-même sa propre défense.

Article 3

La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Expédition en est adressée à monsieur le préfet du département de ...

Fait à ..., le ...

Le maire

Certifié exécutoire

compte tenu de la transmission

en préfecture le ...

de la publication le ...

Fait à ..., le ...

Le maire